

**Commune de Vis en Artois**  
**DE\_2024\_028**

**Séance du mardi 24 septembre 2024**

<b>Membres en exercice</b> : 15 <b>Présents</b> : 9 <b>Votants</b> : 15	<i>L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre septembre l'assemblée s'est réunie en mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian Thiévet, Maire, en suite de convocation en date du 19 septembre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.</i>
<b>Pour</b> : 15 - <b>Contre</b> : 0 - <b>Abstentions</b> : 0	<b>Présents</b> : Christian THIÉVET, Daniel LADRIÈRE, Christian BOISLEUX, Roger CANDAEËS, Simon DEGEUSER, Franck LAGRENE, Raphaël LALIN, Julien LETERME, Jean-Pierre SANTY
<b>Secrétaire de séance</b> : Simon DEGEUSER	<b>Procurations</b> : Ghislaine ANSELIN, Nathalie BUKOWINSKI, Philippe DEGROOTE, Laurence DERON, Sébastien ROUSSELLE, Julie VERMEESCH
	<b>Absents Excusés</b> :

***Révision du tarif de la vaisselle de la salle polyvalente***

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de la vaisselle lors de la location de la salle polyvalente. Il précise qu'aucune révision n'a été faite depuis la dernière délibération en date du 8/01/2002.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas changer le tarif de location de la vaisselle de table et de le laisser au prix unitaire de 0.08 euros. De même pour le matériel de cuisine, l'Assemblée décide de laisser la location au prix unitaire de 0.40 euros.

Le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs de la vaisselle en cas de casse et de perte comme suit:

Prix de location unitaire	Désignation	Prix facturé unitaire
0.08€	Assiettes plates	4.00€
0.08€	Assiettes creuse	4.00€
0.08€	Assettes à dessert	4.00€
0.08€	Tasse à café	3.00€
0.08€	Fourchettes	3.00€
0.08€	Couteaux	3.00€
0.08€	Cuillères à café	3.00€
0.08€	Cuillères à soupe	3.00€
0.08€	Coupe de glace	3.00€
0.08€	Verres à apéritifs	3.00€
0.08€	Verras à eau	3.00€
0.08€	Verres à vin	3.00€
0.08€	Verres à jus de fruit	3.00€
0.08€	Flûtes à champagne	3.00€
0.40€	Louches inox	15.00€
0.40€	Cuillères de service	6.00€
0.40€	Araignée	25.00€

0.40€	Plat ovale inox	6.00€
0.40€	Plateau à fromage	6.00€
0.40€	Légumier inox	6.00€
0.40€	Soupière inox	15.00€
0.40€	Saladier Arcoroc	8.00€
0.40€	Corbeille à pain	4.00€
0.40€	Planche à découper	25.00€
0.40€	Plateau super grip	20.00€
0.40€	Plateau	8.00€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

A Vis en Artois, le 24 septembre 2024  
Le Maire,

Christian THIEVET

Acte notifié et/ou mis en ligne le 27/09/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne/ saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

<p>AGEDI Dépôt Préfecture du Pas de Calais</p>
<p>Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/09/2024 062-216208645-20240924-DE_2024_028-DE</p>